
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Séance du 19 Septembre 2017

Présents : Mme Nathalie PASIERB, M. MEYER Christian (Président), Alain BACHOT (Secrétaire), Patrice LETOUZEY, Philippe DEBEAUPUIS, Stéphane PILLEMONT, Lotfi ZARKA, Philippe PELLAN,

Absents Excusés : Mlle Natacha HUGEL, M. Pascal TISSERAND,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Reçu de M. CAM Valentin, arbitre DYF, un certificat médical, informant la Commission de son indisponibilité jusqu'au 20 octobre 2017 inclus.

Pris note. Transmis section désignations.

Reçu de M. DUROT Arnaud, arbitre DYF, un certificat médical, informant la Commission de son inaptitude temporaire à la pratique du sport.

Pris note. Transmis section désignations.

Mail de M. BALTHAM Reda en date du 19 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité les dimanches après-midi à compter du 24 septembre 2017 pour raisons familiales.

Pris note. Transmis section désignations.

Mail de M. EZZAOUI Achraf en date du 18 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité jusqu'à la mi-novembre 2017 pour raisons médicales.

Pris note. Transmis section désignations.

Mail de M. N'KOT Serge en date du 18 septembre, arbitre DYF, informant la Commission d'une blessure survenue le 17 septembre 2017 (certificat médical à l'appui).

Pris note. Remerciements.

Mail de M. FILIP Benjamin en date du 16 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission d'un problème dans les transports survenu le 17 septembre 2017, qui ne lui a pas permis de se rendre sur son match de Coupe des Yvelines.

Pris note. Transmis section administrative.

La Commission rappelle à M. l'arbitre qu'il doit prendre toute disposition afin de pouvoir honorer sa désignation. Si tel n'est pas le cas, le district et le club recevant doivent en être informés sans délai.

Mail de M. RISTORCELLI Mattéo en date du 14 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de sa blessure aux adducteurs et par conséquent son impossibilité d'arbitrer le samedi 16 septembre 2017 (certificat médical à l'appui).

Pris note. Remerciements. Transmis au responsable de la filière promotionnelle jeune.

Mail de M. KESRI Lucas en date du 13 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait de reprendre une année sabbatique pour la saison 2017-2018.

La Commission a le regret de vous informer qu'il n'est pas possible de prendre deux années sabbatiques consécutivement.

Vous avez la possibilité de soit procéder au renouvellement de votre licence, soit de démissionner de l'arbitrage.

Mail de M. BOUAZIZ Eric en date du 13 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait d'arrêter l'arbitrage suite à des problèmes physiques récurrents.

Pris note.

La Commission enregistre votre arrêt et vous souhaite un prompt rétablissement.

La Commission de District de l'Arbitrage et le District vous remercient pour les services rendus à l'arbitrage yvelinois.

En ce qui concerne votre demande liée à la fonction d'observateur, la Commission ne peut en l'état actuel, accéder à votre souhait.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler votre demande en début de saison prochaine.

Mail de M. ROUSSEAU Lucas en date du 13 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait de prendre une année sabbatique pour la saison 2017-2018.

Pris note. Transmis à la Commission des Statuts de l'Arbitrage ainsi qu'à son club d'appartenance.

Merci de prendre connaissance de la réponse de la Commission Statut de l'Arbitrage à paraître dans le journal numérique du DYF.

Mail de M. POTEZ Freddy en date du 12 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de ses dates de disponibilité pour le mois d'octobre 2017.

Pris note. Remerciements. Transmis section désignations.

Mail de la LPIFF, Service Arbitrage, en date du 12 septembre 2017, transmettant le listing des rencontres de Coupe Gambardella et Coupe de Paris U17 du dimanche 24 septembre 2017.

Pris note. Le nécessaire sera fait.

Mail de Mme PAITIER Marie-Christine en date du 5 septembre 2017, Secrétaire du District de Loire-Atlantique, nous demandant l'envoi du dossier de M. DELOYE Clément afin d'officier en Loire-Atlantique.
Le nécessaire a été fait.

Mail de M. DE ARAUJO Casimir en date du 12 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son impossibilité de se connecter à sa messagerie zimbra, son mot de passe ne fonctionnant plus.

Pris note.

Une réponse vous a été faite le 12 septembre. Votre dossier médical n'a pas été envoyé et par conséquent votre licence n'a pas pu être validée ce qui vous empêche d'accéder à votre compte MyFFF.

Mail de M. LEFEBVRE Stéphane en date du 5 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité suite à une blessure à un genou pour une période d'un mois, du 5 septembre au 5 octobre 2017 (certificat médical à l'appui).

Pris note. Transmis section désignations.

Mail de M. RIVIÈRE Pascal en date du 11 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait de ne plus officier le samedi après-midi pour le compte de la LPIFF.

Pris note.

Rapport de M. REMY Alain en date du 10 septembre 2017, délégué DYF, informant la Commission de l'absence de M. l'Arbitre DYF désigné sur la rencontre de Coupe du Comité Verneuil US 2 – OFC Les Mureaux 3 du 10 septembre 2017.

Pris note. Remerciements. Transmis section administrative.

Mail de M. COURTIAL Régis en date du 10 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité le dimanche matin jusqu'à la fin du mois d'octobre 2017 et la possibilité d'arbitrer le lundi soir.

Pris note.

La Commission a le regret de ne pas pouvoir accéder à votre demande concernant le Critérium du lundi soir.

Mail de M. MASELE MUKONGA Leeroy en date du 10 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son impossibilité de consulter ses désignations sur son compte MyFFF.

Pris note. Transmis au service administratif du DYF.

Mail de M. BLOND Benjamin en date du 11 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité jusqu'au 1^{er} octobre 2017 inclus suite à un accident domestique (certificat médical à l'appui).

Pris note. Remerciements.

La Commission vous informe que le déplacement est calculé sur une base forfaitaire de 50 km.

Courrier de M. POUTRELLE Witali en date du 4 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de sa démission de l'arbitrage.

Pris note. La Commission remercie M. l'arbitre pour les services rendus à l'arbitrage yvelinois.

Transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage et au Club d'appartenance.

Mail de la LPIFF, Service Arbitrage, en date du 6 septembre 2017, proposant de remettre M. EL BADAQUI Anis à la disposition du DYF pour la saison 2017-2018.

Pris note. Remerciements.

Mail de M. ARIK Ilhami en date du 15 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait de prendre une année sabbatique pour la saison 2017-2018.

Pris note. Transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage et au Club d'appartenance.

Mail de M. BALTHAM Salah Eddine en date du 19 septembre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait de prendre une année sabbatique pour la saison 2017-2018.

Pris note. Transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage et au Club d'appartenance.

REUNION DE DEBUT DE SAISON

Suite à la réunion de début de saison du 09 septembre 2017 au CNF de Clairefontaine, la Commission de District de l'Arbitrage a noté l'absence de plusieurs arbitres s'étant pourtant inscrit comme participants.

Il a été demandé à ces arbitres de bien vouloir justifier de leur absence. A ce jour une demande de justification d'absence a été demandée mais seuls 4 arbitres ont répondu.

La commission de District de l'Arbitrage demande une nouvelle fois aux arbitres inscrits mais absents à cette formation de bien vouloir en justifier le motif. Sans réponse de votre part, les mesures adaptées seront prises.

Pour rappel, les arbitres absents ayant répondu :

AZEVEDO Allan, blessé certificat médical joint,

BANKOLE Auxence, retour de congés perturbé,

FANGUINA Makan, déménagement (pris note de la nouvelle adresse),

DUROT Arnaud, blessé. Vous voudrez bien nous faire parvenir un certificat médical ou tout justificatif utile.

LEMARCHAND Jolyon, blessé. Vous voudrez bien nous faire parvenir un certificat médical ou tout justificatif utile.

Arbitres absents n'ayant à ce jour pas répondu :

BELHASSAD Norddine,

CHIHIM Mimoune,

OPPONG Jone.

Arbitres non désignables ayant obligation de se présenter au 1^{er} test physique de la saison :

KENBA Abendi, licence non renouvelée
BEN MOHAMED Hassan, licence non renouvelée
MOURID Chouaib, licence non renouvelée
SABRI Mohamed, licence renouvelée indépendant
ZAÏM Saddek, licence non renouvelée
BUYS Alexandre, licence non renouvelée
FICET Théo, licence non renouvelée
MASSONNEAU Thomas, licence non renouvelée
SINHINGBE Florian, licence non renouvelée

Les arbitres ci-dessus nommés ne s'étant pas conformés à leurs obligations, ils ne peuvent plus être désignés sur des compétitions officielles tant qu'ils n'auront pas satisfait à ces obligations.

De plus, pour ceux qui n'ont pas renouvelé leur demande de licence, ils ne seront plus considérés comme faisant partie du corps arbitral après le 15 décembre 2017.

Rappel :

Il résulte de l'article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage qu'un Arbitre qui n'a pas, deux saisons de suite, dirigé le nombre minimum de rencontres tel qu'il est fixé par le Comité de Direction de la Ligue est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral

CONVOCATION

Mail de M. LETOURNEUR G., secrétaire du club de ANDRESY FC informant la Commission de l'absence de M. l'Arbitre officiel sur la rencontre N° 19898590 Coupe des Yvelines U19 du 17 septembre 2017,

Vu les faits,

La Commission de District de l'Arbitrage convoque **M. BASSALAS DOTES Suffi** en sa séance restreinte qui se tiendra au siège du DYF le

Mardi 3 octobre 2017 à 19 heures 00

MOTIF : absence non justifiée à rencontre

M. l'Arbitre sera soustrait de la désignation en cas de non comparution.

REPRISE DE DOSSIER

Suite à la réception de plusieurs mails adressés à la Commission de District de l'Arbitrage par **M. BAKA Abdelhafid**, sollicitant de pouvoir intégrer le groupe des arbitres du dimanche matin,

- Considérant que M. l'Arbitre n'a pu se présenter devant la Commission, malgré plusieurs convocations adressées régulièrement, étant indisponible à chaque date,
- Considérant que le motif invoqué et les pièces fournies ne permettent pas à la Commission de statuer favorablement en tout état de cause

La Commission après en avoir délibéré dit :

- * Avoir le regret de ne pouvoir accéder favorablement à la demande de M. BAKA Abdelhafid en ce qui concerne son intégration dans le groupe des arbitres du dimanche matin.
- * Continuer pour la saison 2017/2018, à désigner M. l'Arbitre le dimanche après-midi sauf décision contraire de sa part

AUDITIONS

Réception par la Commission de District de l'Arbitrage de **M. NOUIRA Abdessalem** en date du 19 septembre 2017, arbitre assistant spécifique reversé au DYF par la Ligue de Paris IDF

La Commission lui souhaite la bienvenue, répond à ses questions et lui formule les conseils d'usage.

Réception par la Commission de District de l'Arbitrage de **M. YOSHIDA Louis** en date du 19 septembre 2017, arbitre de la Ligue de GUYANE de retour en Métropole suite à une mutation professionnelle.

La Commission lui souhaite la bienvenue, répond à ses questions et lui formule les conseils d'usage.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage informe les clubs ci-dessous cités que leur demande d'arbitre étant arrivée dans les délais, un arbitre sera désigné en fonction des disponibilités du moment.

TRIEL AC – VET D5/B toutes les rencontres à domicile pour la saison 2017/2018

PORT MARLY CS – – VET D5 - Marly le Roi US / Port Marly CS –du 24 septembre 2017 - arrivé le 07-09-2017

MAUREPAS AS – CDM D3 - St Cyr Luso 6 / Maurepas AS 5 - du 1er Octobre 2017 - arrivé le 15-09-2017

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

ASM CHAMBOURCY – VET D4 – Aubergenville FC 12 / ASM Chambourcy 12 - du 1er Octobre 2017 - arrivé le 18-09-2017

FCPBL – VET D4 - Conflans Portugais 11 / Breval Longnes FC 11 – du 24 septembre 2017 - arrivé le 18-09-2017

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

La Commission, après avoir pris connaissance des disponibilités des arbitres à décidé la nomination des arbitres ci-dessous pour les désignations du Critérium du Lundi Soir :

AGHOUIAS Nabil
ALEXANDRE Patrick
ALEXANDRE Stéphane
AZHARI Rida
AZHARI Wafy
BELLENGER Michael
CALVERT Steve
DURAND BLASCO Gabriel
GONCALVES Carlos
HADDADI Nabil
LIBOTTE Philippe
MARS José
MOLIERE Michael
PILLEMONT Harris
SENE Mamadou
TESSIER Laurent